



*Comtesse de Valois
de la Motte.*

MÉMOIRES

JUSTIFICATIFS

DE LA

COMTESSE DE VALOIS

DE LA MOTTE.

Écrit par Elle-même.

AVEC FIGURES.

PREMIER VOLUME.

MDCCLXXXIX.

A P P E L
A U
P U B L I C.

Pour ceux qui savent apprécier la valeur, la dignité & le sentiment intérieur de la vertu, les Mémoires suivans n'exigent point d'apologie. Ils contiennent la défense de l'innocence outragée, & ceci seul fait sentir la nécessité de leur publication.

Existe-t-il un Monstre de Vertu qui doit traiter avec mépris des foibles par la seule raison qu'ils sont foibles? Je declare avec candeur que c'est mon sort, & même de plusieurs de mes semblables. Des foiblesses, une confiance illimitée, ont peut-être fournies & ont été les moyens dont on s'est servi pour me rendre la dupe de la politique la plus infernale & une artifice condamnable, mais préméditée. --- Le fameux COLLIER, cette origine fatale de toutes mes infortunes, cette cause de tous mes malheurs, en fixant sur moi les yeux de l'Europe entière, a donné matière de spéculation à un nombre infini de personnes quoique d'un rang bien différent du mien.

Qu'on a varié dans les sentiments sur ce dépeccement obscur ? Quels rapports n'a-t-on pas divulgués ? Quelles intrigues mises en œuvre pour faire paroître coupable l'innocence même ? Quels moyens employés pour couvrir la plus infame turpitude du masque de la pureté ?

Les artifices infames de l'autorité coupable ont trop fatalement prévalu jusqu'ici ; la chicane & la fraude ont influés avec trop de succès sur l'opinion générale du genre humain, & se sont trop longtems liées pour calomnier & nôter d'infamie la Comtesse de Valois de la Motte.

Plusieurs circonstances, une négociation privée, ont concouru à retarder la publication de ces Mémoires : mais enfin le tems est arrivé ! Je vais venger ma réputation flétrie !

Je suis établi dans ce Royaume fortuné où la liberté offre un asile assuré aux malheureux ; où l'on ôse défier une basse vengeance, une tyrannie oppressive. Je poursuis ; je vais declirer le voile qui a trop longtems caché ce mystérieux dépeccement. — Je vais exposer au public des vices & des caractères, dont les crimes deviennent plus graves lorsqu'on considère leur situation élevée & dont l'élevation leur sert de moyen pour écraser une infortunée qui dans les circonstances plus favorables ôseroit se comparer à eux. En poursuivant cette intention :

“ Je ne diminuerai ni n'ajouterais rien à la malice. „

Des Lecteurs justes & non prévénus me considèreront assurément comme innocente , lorsque pour me sauver de l'opprobre non mérité , sans réclamer le privilège de la Loi du Talion , ils me verront mettre au jour les vues , les intrigues , & les infamies de ceux qui desiroient si ardemment ma destruction totale.

Je suis assurée qu'indépendamment de ma propre défense , ces Mémoires ne paroîtront pas stériles : le Lecteur Moral & Philosophe y trouvera une ample matière à réfléchir sur la dépravation de la nature humaine ; le Lecteur Courtisan & Politique y apprendra à développer les intrigues mystérieuses qui étoient sur le tapis à l'époque des négociations dont je donne les détails ; le Lecteur superficiel , enfin , sera amplement dédommagé , en trouvant l'explication d'une matière qui a , j'en suis assurée , excitée sa plus grande curiosité.

On excusera tous les défauts de stile , occasionnés par le délire d'une ame accablée d'afflictions. Mon Appel au Public n'est pas de choix mais de nécessité..... Quoi c'est dans le dixhuitième siècle qu'on voit sur l'échauffaud les Descendans de Valois , le Sang de Henry II. qui a donné des

iv APPEL AU PUBLIC.

Maîtres à la France? --- je donne cours à ma sensibilité! --- je succombe à l'injure! Qu'on se souvienne que j'ai souffert de douloureusement! --- que je suis femme!!! Si je m'explique avec force ce n'est pas une diction préméditée, un langage affecté --- non c'est celui du Cœur.

Convaincue de la générosité de la Nation Anglaise, je soumets avec courage ma défense à son jugement. Je suis assurée d'être un jour lavée du blâme que je n'ai pas mérité! --- J'atteste en faveur de la vérité de mes assertions ce Pouvoir Suprême qui connoit nos cœurs & nos pensées! --- Qu'on pèse impartialement les circonstances & qu'ensuite on me juge, soit acquittée avec honneur ou condamnée au dernier mépris.

COMTESSE DE VALOIS DE LA MOTTE.

MÉMOIRES

JUSTIFICATIFS

DE LA

COMTESSE

DE VALOIS DE LA MOTTE.

L faut donc que je la reprenne cette plume qui vingt fois m'est tombée de la main ! il faut que je les étouffe ces cris d'une ame tumultueuse qui , pleine encore des images chéries que je dois prophaner , se souleve contre la fatalité qui m'y force ? il le faut sans doute , puisque les déchirements , les terreurs que j'éprouve , cèdent en ce moment aux accens aigus de mon désespoir , aux réclamations impérieuses de mon honneur plus outragé encore par mon silence ,

Part. I. Vol. I.

A

qu'il n'a pu l'être par mes torts , & par leur barbare punition.

Je me hâte de parler de mes *torts* , parce que , ayant hazardé le mot *honneur* , je vois du fond de ma solitude fourire la malignité. Hé bien , que le mot *tort* lui serve de correctif.--- Hélas ! abreuvée de mes larmes , nourrie d'humiliations, ensevelie dans l'ignominie , je ne ferai pas un vain étalage de fierté ; ce que je revendique de l'honneur se borne à cette foible portion qu'en conservent les infortunés surs de la rectitude de leurs intentions.

Journellement prosternée devant celui qui lit seul au fond de mon ame, je suis exercée à l'aveu de mes imprudences ; je ne chercherai point à les déguiser au public & j'attens de ce second juge les consolations que la bonté du premier me permet encore d'espérer. Oui , j'ai commis des fautes ; mais n'est-il donc aucune proportion entre le délit & la peine ? & si , par l'exposition même de ces fautes il paroît qu'elles ne sont qu'accessoires d'égarements infiniment plus graves auxquels je me suis trouvé liée par une chaîne d'événements qui naissoient les uns des autres ; si le plus inexcusable de mes torts est de m'être rendue complice de per-

sonnages trop puissants pour ma foiblesse ; la distance que le hazard a mise entre trois coupables peut elle marquer seule les degrés de leur crime , doit-elle être la juste mesure du chatiment ? --- Eh ! malheureuse que je suis , devois-je l'ignorer ? suis-je le premier exemple du foible sacrifié au fort ? oh non , mais les annales de l'infortune humaine ne fournissent pas un exemple du genre de la mienne. Quiconque m'honorera de la plus légère attention sentira que ce n'est pas l'effort direct de la puissance qui m'a écrasée ; & que ni la Reine , ni le Cardinal de Rohan n'ont désiré ma perte ; mais que c'est le choc inique de leurs terribles intérêts qui a réduit en poussière ma frêle existence.

Les voilà donc nommés ces personnages que j'ai dit m'être encore chers : ce prince généreux à qui j'avois voué une reconnoissance que mes désastres même n'ont pu altérer ; cette Souveraine séduisante que je puis dire avoir idolâtrée , & dont il faut que j'écarte en ce moment l'image pour me ménager la force de continuer. -- Oui ! j'ai dit *qu'il le faut* ; j'ai dit pourquoi il le faut ; mais ce dont je n'ai rien dit encore , c'est de ma patience , c'est de ma modération , c'est des efforts que j'ai faits pour me soustraire à cette nécessité

déchirante ; c'est de l'astuce criminelle avec laquelle ceux qui , lors de ma catastrophe , empêcherent que la Reine me tendit une main secourable , lui ont dérobé la connoissance des armes que j'ai entre les mains pour arracher à la crainte ce qu'il m'eut été doux de devoir à la justice , à l'humanité, à un reste de souvenir.

Depuis que , par une espèce de miracle j'ai posé le pied sur cette terre étrangère où la liberté fourit au malheur comme à la prospérité ; j'ai tout tenté pour instruire S. M. que j'étois en possession d'une correspondance dont la publicité produiroit le double effet de la compromettre & d'atténuer mes torts, d'intéresser le public à mon sort , & faire succéder la pitié aux opprobres qui font le tourment de ma vie. — J'ai trouvé toutes les avenues fermées par les favoris despotes qui se sont emparés d'une princesse dévouée tout à la fois à l'obession de la cupidité la plus insatiable , & à la tyrannie de l'ambition la plus intrigante.

Dans les mémoires touchants que je m'efforçois de faire parvenir aux pieds de S. M. je lui rappellois, sans me plaindre , les maux, les horreurs de tous genres que j'ai essuyés ; je lui prouvois que ma discrétion & la fidé.

lité de mon attachement étoient l'unique cause de mes calamités ; je lui offrois jusqu'au sacrifice de ce que j'avois à produire pour ma justification, sans y attacher d'autre prix qu'un acte de justice ; en un mot, je me bornois à demander la réstitution ou pour mieux dire, l'équivalent des pertes qui ont été la suite de mon malheureux procès. Dans chacune de mes lettres je répétois que "puisque'il avoit plû à la Providence de me faire survivre à ces excès d'horreurs ; puisqu'elle m'avoit dérobée à mes propres fureurs ; son intention sans doute n'étoit pas que je périsse faute de subsistence ; que dans l'état où j'étois réduite il m'étoit permis d'espérer qu'au moins la Reine me feroit rendre ce que la confiscation de mes effets & biens avoit versé dans les coffres du Roi.

Ces réclamations ; cette peinture trop fidelle du dénuement absolu où se trouvoit la victime du plus tendre dévouement ; ces cris enfin de l'humanité souffrante, ne sont point sans doute parvenus à l'oreille de S. M. ses yeux n'ont point vu ces tristes caractères, tracés d'une main tremblante, ce papier trempé de mes larmes ; rien ne m'a rappelé, à la plus humaine des princesses ; tout, jusqu'au souvenir, a été intercepté! --- qu'ils prennent donc sur eux ces cerbères dévo-

rans, qu'ils prennent sur eux & sur leurs têtes les suites nécessairement terribles du désespoir auquel ils me réduisent. J'ai pris la plume ; & renonçant au sommeil, renonçant aux soins importuns d'un corps flétri, qui n'est plus rien pour moi, je ne la quitterai plus que je n'aye soulagé mon âme du poids qui l'accable, en repandant sur le papier tout ce qu'elle recèle d'horreurs secrètes : j'aurois voulu sauver l'honneur de la Reine, mais dans l'abîme où l'on continue de me plonger de plus en plus, puis-je aujourd'hui m'occuper d'autre chose que des débris de mon honneur : il faut qu'enfin le public prononce entre S. M. & l'atome qu'elle a écrasé. Ma tête est trop exaltée pour songer à mon stile ; je n'ai point l'habitude d'écrire ; l'éducation militaire qu'a reçue mon mari, le mêt, en fait de mémoires à-peu-près à mon niveau ; --- n'importe, la nature a son éloquence ; la douleur ses accents ; les sentimens tumultueux leur rapidité & le désespoir son désordre énergique ; avec cela on se fait lire ; j'écrirai donc.

Que ne puis-je me dispenser de parler de ma naissance. Mes juges l'ont comptée pour rien, puis-je la compter pour quelque chose ? non, mais il y auroit peut-être de l'orgueil à dissimuler que mon pere est mort

à l'Hôtel-Dieu de Paris ! si l'on veut jeter les yeux sur le No. 1. des Pièces Justificatives on y trouvera sa triste généalogie. Assurement on ne me soupçonnera pas de faire par vanité une invitation pareille ; mais cette pièce me paroît indispensable en ce qu'elle rend raison des premiers actes de ma vie, qu'elle justifie les premiers écarts d'une ambition naturelle & fait concevoir pourquoi, à peine sortie de l'obscurité & de l'indigence, Jeanne de Saint-Remy de Valois aspira à la faveur pour retrouver un état.

Mon pere venoit, il est vrai, de terminer sa déplorable carrière dans les bras de la charité ; mais son extrait mortuaire même me disoit que le sang des Valois couloit dans mes veines : falloit-il donc se résigner à trainer toute sa vie un pareil nom dans la fange ? le don que m'eut fait le ciel de cette résignation, eut été sans doute un bienfait plus précieux pour moi que l'existence ; mais je ne le reçus pas en naissant & malheureusement ma seconde mere ne m'en donna pas la leçon ; la Marquise de Boulainvilliers qui protégea mon enfance, avoit poussé ses bontés pour moi jusqu'à éviter de contrarier les premiers symptomes de mon ambition, qu'elle regardoit comme le noble défaut des grandes ames ; au contraire, elle m'avoit en-

couragée dans le projet de mes réclamations, dont voici la nature.

En parcourant ma généalogie, on a pu remarquer que mon cinquième ayeul, foyche de ma maison, avoit possédé, du chef de son épouse, la terre de Fontette, & que, depuis lui jusqu'à mon pere inclusivement, cette terre n'étoit point sortie de la famille; tous mes ancêtres y étoient nés; presque tous y avoient leur sépulture; mon pere seul, par une suite de dissipations & d'infortunes accumulées, avoit d'abord morcelé, ensuite complètement aliéné ce domaine; il passoit pour constant, & il n'étoit effectivement que trop vrai qu'il n'avoit pas reçu la fixième partie de la valeur des divers héritages qu'il avoit successivement engagés. On me disoit sans cesse, j'entendois répéter de toutes parts, qu'avec un peu de protection il seroit facile de rentrer dans la possession de cette terre. Madame de Boulainvilliers ayant eu la bonté de prendre elle-même quelques renseignemens sur cet objet, fut la première à me conseiller de me rendre sur les lieux & de constater à quel point les espérances qu'on me donnoit pouvoient être réalisées. Ce fut donc non seulement avec son agrément, mais de son avis exprès qu'en

1779, je me rendis à Bar-sur-Aube où les informations que je pris me confirmèrent uniformément dans l'opinion qui avoit déterminé mon voyage : il me parut évident qu'*avec de la protection* je pourrois recouvrer une partie des biens de ma maison. De ce moment je ne songeai plus qu'à me procurer des appuis , c'est -à - dire que de ce moment je commençai de courir à ma perte.

C'est pendant le séjour que je fis pour la première fois à Bar-sur-Aube que j'eus occasion de connoître le Comte de la Motte ; comme je n'écris pas un roman je passerai sur les circonstances qui l'amènèrent à des propositions de mariage , ainsi que sur les motifs qui me les firent accepter ; il suffit de savoir que cette union étant approuvée de M. de la Luzerne évêque de Langres , sur les ouvertures qu'il daigna en faire, Madame de Boulainvilliers, mon excellente mere y donna les mains & nous reçumes la bénédiction nuptiale peu de jours après.

Mon mari étoit alors dans la gendarmerie où son pere avoit fourni une carrière honorable , glorieusement terminée à Minden où il fut tué à la tête de sa compagnie.